

Planification de réponse à une situation d'urgence

Sylvie SUPERVIL

Premier Ministre / Secrétariat Général de la défense et de la sécurité Nationale
51, boulevard de la Tour-Maubourg – 75007 paris
sylvie.supervil@sgdsn.gouv.fr

A la suite de l'accident nucléaire de Fukushima survenu au Japon du fait d'une catastrophe naturelle, et sur la base des premiers enseignements, un premier plan national de réponse à un accident nucléaire ou radiologique majeur a été publié en 2014, après avoir été testé dans le cadre d'un exercice de niveau gouvernemental en 2013.

Le plan actuel est basé sur huit situations types sans considération de l'origine de ces situations (catastrophe naturelle, erreur humaine, problème technologique, malveillance...) et est structuré en deux parties : la première partie est dédiée à l'organisation nationale de crise et aux stratégies de réponse (huit stratégies de réponses classiques mais faisant intervenir des spécificités propres au domaine nucléaire ou radiologique). La seconde partie est dédiée à l'aide à la décision. Pour chaque situation, les stratégies de réponses sont proposées, déclinées dans les différentes phases de crise, associées à des fiches mesures (40 fiches) mettant en action un ministère menant et des entités concourantes.

Dix ans après l'accident précité, la France dispose d'un retour d'expérience significatif relatif à la gestion de crise et à la gestion post-accidentelle qui s'en est suivie. Ce retour d'expérience constitue un enjeu de révision et de complément du plan actuel.

Les exercices gouvernementaux réalisés entre 2013 et 2021 ont montré la nécessité de compléter et de renforcer ce plan au niveau opérationnel dans les ministères ou sur des sujets particuliers, comme les aspects liés à la continuité d'activité et à la résilience ou encore à la gestion de matières premières.

Dans un contexte de renforcement des risques, le SGDSN, notamment chargé d'animer et de coordonner les travaux interministériels dans le champ transverse de la préparation de l'Etat aux crises, a engagé la refonte globale de la planification de défense et de sécurité nationale au sein de laquelle l'évolution du plan doit s'inscrire. En effet, les plans gouvernementaux permettent de répondre aux principales crises ; ils constituent une aide précieuse à la prise de décision pour les autorités. Aujourd'hui, force est de constater que lors d'une crise, plusieurs plans peuvent être activés simultanément. La refonte de la planification propose d'une part, de garantir la cohérence transverse des plans, et d'autre part, d'appréhender l'ensemble de ces plans comme une véritable boîte à outils, sans remettre en question la logique thématique, notamment dans la perspective de la prise en compte d'enjeux émergents (cyber etc.) et de crises aux facettes multiples. Abordés sous forme de modules de gestion de crises, davantage que de plans uniques, l'accessibilité et la mise à jour de ces modules sera facilitée.

La récente stratégie nationale de résilience, portée par la France au niveau européen, amène également à reconsidérer le plan dans sa dimension post-accidentelle de long terme.

Enfin, l'évolution du plan de réponse à un accident nucléaire majeur doit intégrer l'organisation gouvernementale de gestion de crises majeures révisée en 2019.

C'est dans cette démarche que le plan de réponse à un accident nucléaire sera révisé.